

Après Armand de la Commission Juridique, après Roland le porte parole,
La Brigade Criminelle convoque Eva LUMANISHA, militant du CSP59 chargé par
l'IDM de coordonner le travail sociologique sur le devenir des sans papiers !
A QUI LE PROCHAIN TOUR ?

Eva LUMANISHA a reçu à son tour un appel téléphonique de la Brigade criminelle pour être « auditionné le lundi 4 février 08 à 10h 30 » selon les termes de la police. Le scénario est exactement le même que celui qui a conduit à l'audition et à la mise en garde à vue de Roland le mercredi 30 janvier 08.

Lors de la perquisition du local de l'IDM durant la garde à vue de Roland, les policiers avaient embarqué sous scellés le disque dur de l'IDM. Selon les dires des policiers, « le cluster » contenait les fragments des textes du 16 et du 17 août 07 pour lesquels Mme ALLIOT MARIE, Ministre de l'Intérieur, a jugé utile de porter plainte pour « diffamation contre X pour avoir à Lille par écrits distribués dans un lieu public, portés atteinte à l'honneur et à la considération de l'administration publique de la police nationale ». Mme ALLIOT Marie s'appuie sur les articles 23 alinéa 1, 30, 42, 50 de la loi du 29 juillet 1881. Sa plainte a été envoyée le 6 novembre 07, le 22 novembre le Procureur de la République confie celle-ci à un Juge d'instruction qui saisit la Brigade criminelle le 27 novembre 07.

Ces tracts, comme la trentaine de tracts écrits et diffusés tout le long du mois d'août 07, relatent les témoignages des sans papiers grévistes de la faim qui remontaient tous les jours les exactions de la répression préfectorale qu'ils enduraient. L'obsession sarkosiste liberticide est de rechercher et trouver la ou les personnes qui ont rédigé et diffusé ces tracts dans un mouvement de sans papiers auto-organisé qui confie des mandats à des dizaines, voire des centaines de militants sans papiers et soutiens pour l'exécution des tâches diverses.

Encore une fois le CSP59 est un mouvement de lutte d'illégaux jamais hors la loi basé sur la démocratie directe des sans papiers eux-mêmes, lesquels ont exclusivement le droit de vote, de censure et ont, seuls, le pouvoir de valider toute décision de leur mouvement. Ils, elles sont aussi les seul(e)s à avoir le pouvoir de confier des mandats ou missions aux militants et aux soutiens. Le CSP59 est aussi un mouvement ouvert, sur la base du droit de vote exclusif des sans papiers, dont les assemblées et réunions sont publiques et très souvent en présence de policiers.

En fait, le CSP59 est un « objet social et politique non identifié » par les institutions républicaines de plus en plus mises à mal par la mal gouvernance sarkosiste.

Il apparaît à travers l'acharnement policier et judiciaire actuel, mais aussi à travers les arrestations multiples et les chantages préfectoraux exercés sur les sans papiers que TOUT EST PERMIS ET N'IMPORTE QUOI EST PERMIS POUR EN FINIR AVEC LA VISIBILITE DES SANS PAPIERS ET SOUTIENS EN LUTTE.

Le fait que Mme ALLIOT MARIE, gaulliste reconnue qui aurait été certainement candidate s'il y avait eu une primaire à l'UMP pour la présidentielle, soit amenée à se mouiller dans la fuite en avant répressive est un signe aggravant de capitulation au sein de la droite sur les VALEURS ET PRINCIPES DU PAYS BERCEAU DES DROITS DE L'HOMME.

C'est aussi L'AVEU D'ECHEC d'un Préfet qui s'est lui-même auto-nommé lorsqu'il était secrétaire général de Sarkozy, Ministre de l'intérieur.

Tout le monde peut constater, qu'au contraire du slogan de campagne de Sarkozy prétendant arracher les électeurs aux griffes de l'extrême droite, objectivement que Sarkozy fait ce que Le Pen veut.

La répression contre le CSP59 est un banc d'essai que la gouvernance Sarkozy va généraliser contre l'ensemble des luttes sociales et démocratiques. Seuls les groupuscules fascistes, tels que le Comité Expulsion Sans frontière ou le Groupe Identitaire, soutiennent publiquement la chasse à l'homme étranger.

LE CSP59 N'EST PAS LA SOCIETE GENERALE ET LE PORTE PAROLE ET LES MILITANTS NE SONT PAS DES TRADERS QUI NUISENT A LA SOCIETE ET A LA REPUBLIQUE.

Toute cette cascade d'arrestations, de prises en otages, de chantages sur les sans papiers et de garde à vue des militants ne font que renforcer la nécessité de la lutte pour la satisfaction des revendications de régularisation des 56 grévistes de la faim, des restants des 553 et des sans papiers en général.

Fait à Lille le 31/01/08

**Samedi 23 février 08 à 14h, manifestation régionale du CHR de Lille, métro
Oscar Lambret au parvis des Droits de l'Homme, Place de la République**

Rassemblement tous les mercredis, Place de la République à 18h